

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Nassera Zoubir
Date de la convocation des conseillers	24 septembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	24 septembre 2025



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir Madame Nassera ZOUBIR,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget Principal - Exercice 2025

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu la délibération n° 2025-17/03-04 du 25 mars 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 de la Commune,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 22 Septembre 2025,

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 a pour objet d'ajuster les dépenses et les opérations d'ordre budgétaires inscrites sur les deux sections du Budget primitif 2025

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement et d'investissement,

Entendu, l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

ADOpte la décision modificative n°1 telle que présentée sur les tableaux joints en annexe.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ après le vote suivant :

33 votants dont 8 pouvoirs

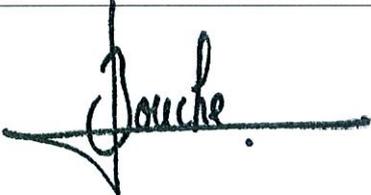
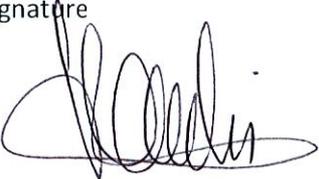
26 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire)

7 contre dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Nassera ZOUBIR Secrétaire de séance



DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Ajustement montant du produit des amendes de police - Exercice 2025		97 998,00 €	13	1335	01
Ajustement FCTVA		-26 215,66 €	10	10222	01
Acquisition de Tasers pour la Police Municipale	14 000,00 €		21	2188	11
Amortissement - subvention Etat (Op.ordre)	12 000,00 €		040	13911	01
Amortissement - subvention Région (Op.ordre)	12 000,00 €		040	13912	01
Amortissement - subvention Département (Op.ordre)	12 000,00 €		040	13913	01
Amortissement - subvention Gr. Collectivités (Op.ordre)	11 433,76 €		040	139151	01
Amortissement - subvention Autres Groupements (Op.ordre)	348,58 €		040	13918	01
Amortissement - subvention Amendes de Police (Op.ordre)	10 000,00 €		040	13935	01
TOTAL	71 782,34 €	71 782,34 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Ajustement de la taxe sur les pylônes électriques		3 797,00 €	73	73132	01
Ajustement du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF)		-98 013,00 €	73	73331	01
Autres		160 733,39 €	75	75888	01
Ajustement des dotations de compensation d'exonération au titre de la taxe foncière		67 324,00 €	74	74833	01
Ajustement FCTVA		-35 310,26 €	74	744	01
Ajustement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)		-13 099,00 €	74	74111	01
Ajustement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)		6 765,00 €	74	741123	01
Avoirs Dalkia		-199 205,00 €	013	6096	020
Factures Dalkia	-100 000,00 €		011	60621	020
Amortissement subventions (Op.ordre)		57 782,34 €	042	777	01
Subvention complémentaire au CCAS	70 000,00 €		65	657363	420
Subvention complémentaire MACADAM	2 000,00 €				
Autres	-21 225,53 €		65	65888	01
TOTAL	-49 225,53 €	49 225,53 €			

TOTAL GENERAL 22 556,81 € 22 556,81 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251003-25_11272-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025